



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin*

*Service Valorisation, Evaluation des Ressources
et du Patrimoine Naturels*

*Unité Paysages, Energies Renouvelables,
Espèces et Espaces Naturels*

SEMINAIRE SUR LES PLANS REGIONAUX D' ACTIONS EN FAVEUR DES ESPECES MENACEES EN LIMOUSIN

Limoges, le 17 avril 2012

Le premier séminaire sur les plans régionaux d'actions des espèces menacées mis en œuvre en Limousin a réuni près de 60 personnes dans la salle de conférence du Safran (2 rue Georges Guingouin, à Panazol (87)), le 17 avril 2012 de 9h30 à 16h30.

Ces plans, pilotés par le service Valorisation, Evaluation des Ressources du Patrimoine Naturel de la DREAL Limousin, sont des outils du Grenelle de l'Environnement destiné à stopper la perte de la biodiversité par des actions en faveur de la conservation d'espèces menacées d'extinction.

Bruno LIENARD (DREAL Limousin), chef de l'unité Paysage, Energie Renouvelable, Espèces et Espaces Naturels, au sein du service Valorisation, Evaluation des Ressources du Patrimoine Naturel, a présenté les objectifs de ce premier séminaire régional sur les plans d'actions en faveur des espèces menacées.

L'objectif était de réunir l'ensemble des acteurs concernés par ces plans, les différents comités de pilotage déjà en place, afin d'optimiser et de rationaliser la démarche de pilotage stratégique des Plans Régionaux d'Actions (PRA). Il a souligné l'importante dynamique qui s'est mise en place en Limousin, grâce aux différents acteurs, puisque de 3 plans déclinés en 2010, 11 plans seront déclinés à partir de 2012. Malgré les difficultés budgétaires, la DREAL souhaite continuer à soutenir les opérateurs de ces plans, et salue et encourage les recherches de cofinancement initiées par certains opérateurs. Il remercie à ce titre les autres financeurs tels que la Région, représentée dans la salle.

Véronique BARTHELEMY (DREAL Limousin), chargée du pilotage des PRA en Limousin, a introduit les présentations par un rappel général sur les plans nationaux d'actions, leurs objectifs et leur déclinaison en Limousin. Ainsi, 10 plans nationaux, sur les 12 susceptibles d'être déclinés dans la région, feront l'objet d'actions en Limousin en 2012.

Les opérateurs désignés par la DREAL sont des structures d'envergure régionale, reconnue pour leurs compétences : le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), la Société d'Etude et de Protection des Oiseaux en Limousin (SEPOL), le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin (CEN) associé à la Société d'Odonatologie du Limousin (SLO), la Société Entomologique du Limousin (SEL), Limousin Nature Environnement (LNE).

Un onzième plan, issu d'une stratégie régionale et porté par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, est également lancé en faveur des Isoètes, espèces pour lesquelles la région Limousin porte une forte responsabilité.

Certains plans ont déjà fait l'objet d'actions (chiroptères, loutre, odonates, sonneur à ventre jaune), les autres sont lancés cette année.

Le Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) - Gaëlle CAUBLLOT (GMHL)

Le PNA est mis en œuvre au plan national depuis fin 2010.

Ce PRA a été présenté en CSRPN Limousin le 13 avril 2012. Il devrait être validé prochainement par cette instance. Un certain nombre d'actions, validées lors des comités de pilotage des 28 avril et 20 septembre 2011, ont déjà été menées en 2011 : rédaction du plan régional, mise à jour de la carte de répartition de l'espèce en Limousin et élaboration de supports de communication. Ces actions seront poursuivies cette année. Les actions prioritaires en 2012 porteront sur deux grandes problématiques du PNA : la mortalité par collision routière et la cohabitation entre la Loutre et les piscicultures.

Le budget minimal prévu pour l'animation du plan est de 7000 € (financement DREAL). Le PNR Millevaches contribue pour 4193 € à la protection d'une pisciculture sur son territoire. D'autres sources de financements devront être recherchées pour pouvoir mener à bien les actions en 2012.

Le Plan Régional d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) - Julien JEMIN (GMHL)

Le PRA en faveur du Sonneur à ventre jaune en est encore à la phase de rédaction, dans l'attente de la diffusion du plan national d'actions par le Ministère de l'Ecologie.

L'espèce a entièrement disparu du bassin méditerranéen et régresse de façon alarmante sur la façade atlantique. Elle est encore assez commune en Limousin mais pas toujours en abondance. 16 fiches actions du PNA ont été retenues dans le cadre du PRA.

Des actions ont été menées dès 2011. La dynamique de populations a été ainsi étudiée sur 6 stations connues (depuis 2005-2007). Dans 60% des sites visités en 2011, le Sonneur n'a pas

été retrouvé. L'année 2011 a été particulièrement sèche, il est donc difficile d'interpréter ces résultats. Le volet communication a consisté à poser des affiches dans des communes dans le but de récolter des données de présence et de mieux faire connaître l'espèce.

Les actions 2012 permettront de poursuivre ce qui a été initié en 2011. L'accent sera mis sur la meilleure prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement (PLU, développement agricole local,...) grâce à un travail avec les administrations et les collectivités concernées. Il s'agira également de sensibiliser les propriétaires privés aux bonnes pratiques permettant de préserver l'espèce. Des actions auprès de la presse, des reportages télévisés pourraient être menées.

Les premières données dont le GMHL dispose sur le Sonneur en Limousin datent de 1936, mais surtout de 1960-70. De nombreuses données datent d'avant 2000. Les causes de disparition de l'espèce dans les sites connus sont le plus souvent indéterminées. Le Sonneur peut aussi rentrer en dormance pendant 3-4 ans en cas de conditions défavorables, comme en 2011 avec le déficit hydrique. Le drainage des zones humides, la disparition des mares, l'urbanisation représentent les principales causes de disparition.

Les PNA ne sont pas de documents opposables, ce sont des outils en faveur de la biodiversité qui doivent être pris en compte dans le cadre de la police de l'environnement.

La Société Herpétologique Nationale coordonne les actions dans les régions ce qui permet d'homogénéiser les suivis au plan national. Les différents acteurs communiquent également bien entre eux.

Le Plan Régional d'Actions en faveur des Odonates - Julie BLONDEL (CEN-SLO)

La rédaction du PRA Odonates (PRAO) devrait être finalisée en mai 2012.

La Société Limousin d'Odonatologie est composée de bénévoles. Un des objectifs du PRAO est d'augmenter le nombre d'observateurs. 16 espèces d'Odonates ont été retenues dans le plan régional Limousin. Parmi elles, 5 espèces sont également prises en compte dans le plan national. 3 sont considérées comme éteintes en Limousin mais elles pourraient être retrouvées à l'occasion des prospections. Cette liste d'espèces a été validée par consultation des acteurs locaux, après classement en fonction de leur enjeu régional (utilisation d'une méthode développée par la DREAL Languedoc-Roussillon pour classer les espèces patrimoniales, protégées ou non). Seules les espèces dont la note est supérieure à 3 sont conservées dans le PRAO. Des monographies par espèce sont en cours d'élaboration pour les 16 espèces concernées, en utilisant la base de données de la SLO (1990-2010).

Des structures susceptibles d'être pilotes d'actions du PRAO ont été rencontrées afin de définir les actions prioritaires.

L'action A2.3 sur l'évaluation de la richesse des cours d'eau au niveau des barrages hydroélectriques intéresse EDF.

L'action S11 consiste à mettre en place un réseau d'observateurs pour récolter des données selon un protocole standardisé. Les monographies fourniront aux non spécialistes des critères d'identification des espèces.

Le Plan Régional d'Actions en faveur des Isoètes - Laurent CHABROL (CBN du Massif Central)

Les Isoètes (Lycophytes de la famille des Isoétacées) sont des plantes aquatiques proches de Lycopodes. Elles ont la particularité d'avoir des feuilles abritant 4 canaux aérifères (critère discriminant par rapport aux Littorelles à l'état végétatif), des sporanges à la base des feuilles. Le genre *Isoetes* comprend 3 espèces signalées en Limousin sur les 8 connues en France :

- *I. echinospora*, largement répandue dans l'hémisphère nord, connu de quelques départements en France,
- *I. lacustris* présent en Amérique du Nord et en Europe,
- *I. velata* présent en Europe occidentale et en Afrique du nord. La sous-espèce *I. velata tenuissima* est endémique du centre de la France.

Les 3 espèces sont protégées et classées comme espèces menacées en France. L'année 2012 permettra la réalisation d'un état des lieux sur ces espèces dans la région afin de préparer un plan d'actions.

I. lacustris a été citée une fois en Limousin (PNR Millevaches) en 1966 et est présumée disparue dans la région.

I. velata sous-espèce *tenuissima* était connue de quelques étangs du nord Haute-Vienne et du nord de la Creuse jusque dans les années 1980. Elle n'a pas été revue depuis, elle est présumée disparue.

I. echinospora est un peu plus abondante mais en régression. Elle est le plus souvent retrouvée dans des étangs. 2 stations sont connues en Haute-Vienne depuis 1888. Récemment, des stations en eau courante ont été identifiées sur le plateau de Millevaches. Seuls quelques cas similaires avaient été identifiés au Canada, il s'agit donc d'une originalité mondiale. L'espèce est très menacée en France, la responsabilité du Limousin est forte, d'où la mise en place d'un plan régional.

Un PNA a été élaboré en faveur du *Luronium natans*. Plus de 50 stations sont connues en Limousin et de nouvelles stations sont découvertes chaque année. Les enjeux en matière de conservation ne sont donc pas les mêmes que pour les Isoètes, qui sont des espèces en réel danger de disparition dans la région, pourtant.

Facteur limitant, la qualité physicochimique de l'eau sera intéressante à étudier, ainsi que la qualité du substrat. Les Isoètes vivent dans des étangs aux plages sablonneuses et aux eaux claires. La plupart des étangs en Limousin (15 000) ne sont donc pas favorables.

Sur les 6 stations connues actuellement d'*I. echinospora*, 3 sont en sites protégés : une dans un site sous arrêté de protection de biotope en Haute-Vienne, deux en sites Natura 2000 en Corrèze et en Creuse.

Pierre SELIQUER souhaite avoir connaissance de la localisation des stations pour avoir la possibilité de les intégrer dans la stratégie foncière du CEN.

La station limousine la mieux connue est celle de l'étang de la Crouzille (Haute-Vienne), avec un millier de pieds au dernier recensement de 2009 (une centaine de pieds en 2008). La station de l'étang de Sagnat (Bessines-sur-Gartempe) semble stable (une quarantaine de pieds) et la rivière Maulde abrite 300 pieds au maximum.

Les Isoètes ne font pas partie des listes d'espèces prioritaires diffusées par le MNHN dans le cadre de la SCAP. Leur ajout a été proposé par le CSRPN Limousin.

Le Plan Régional d'Actions en faveur de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) - Cédric DEVILLEGER (groupe « Mulette Limousin »)

L'animation du PRA mulette perlière a été confiée à Limousin Nature Environnement. Un groupe de travail « Mulette Limousin » a été créé à son initiative.

Le PNA Naïades n'a pas encore été validé au plan national. Les actions proposées en Limousin découlent des propositions d'actions du PNA. En Limousin, le poisson hôte est la Truite fario. La moule peut devenir hermaphrodite lorsque la population diminue ou en cas de stress. Elle peut filtrer jusqu'à 50 litres d'eau par jour. L'espèce est trouvée uniquement dans les eaux courantes de bonne qualité (d'où le fort impact des rejets agricoles et domestiques). Il s'agit de l'un des meilleurs indicateurs de la qualité de l'eau.

La région Limousin a une forte responsabilité dans la préservation de cette espèce : on estime que la population limousine représente 10% de la population nationale. Des prospections récentes ont même permis d'en découvrir à nouveau dans des cours d'eau.

L'action A3.2 est actuellement mise en œuvre par Bretagne Vivante dans le cadre d'un Life +. Le Limousin pourrait peut-être mettre en place cette action en s'appuyant sur cette expérience. *M. margaritifera* fait partie des espèces prioritaires de la SCAP. L'action 4.1 pourra être mise en œuvre dans le cadre de la SCAP. Lorsque l'espèce ne sera pas prise en compte dans les sites Natura 2000, il sera possible de proposer des actions de gestion (action 4.3).

M. margaritifera n'est retrouvée que sur des terrains granitiques, *M. auricularia* sur des bassins plus sédimentaires. Au niveau de la Tardoire, *M. margaritifera* se trouve en tête de bassin, *M. auricularia* est présente plus en aval.

Unio crassus n'est pas concernée par le PNA.

La part des différentes causes de régression n'est pas connue. Beaucoup de moules ont été détruites pour la récolte des perles. La raréfaction des truites est due aux mêmes causes que celle des moules. Les œufs de truites et les juvéniles de moules sont asphyxiés dans le substrat qui colmate le lit des rivières. Autrefois, les rivières étaient cristallines, avec très peu de sédiments en suspension. Dans le cadre de la restauration des ouvrages hydrauliques, les modalités d'évacuation des sédiments devront être étudiées afin d'éviter le recouvrement des individus.

Au delà d'1 mg/l de nitrates, la moule ne se reproduit plus. Entre 5 et 10 mg, elle survit difficilement. Les eaux doivent donc être très oligotrophes.

Au niveau de l'état de conservation, l'espèce est classée « en danger » au niveau mondial et en « danger critique » en France. Le Limousin a peut-être également une responsabilité européenne dans la conservation de l'espèce.

Le montage d'un programme Life + en Limousin n'est pas exclu. Les études préalables devront cependant être suffisamment poussées pour établir le dossier. Celui-ci est à déposer aux mois de juin-juillet et le montant du projet doit être supérieur à 5 millions d'euros. Le programme subventionné doit apporter un gain pour l'espèce, gain difficile à évaluer pour *M. margaritifera* en raison de la longueur de son cycle (enfouissement pendant 5 ans). On peut évaluer le taux de mortalité dans les « cimetières à moules perlières », où les coquilles sont apportées par les crues.

Philippe Barry indique que le Conseil Régional est sensible aux actions menées au travers des PNA. Il souhaiterait cependant une meilleure coordination entre ces plans liés aux milieux aquatiques afin de mettre en place des actions plus globales sur ces milieux, ainsi qu'une mutualisation financière. Le Conseil Régional ne pourra pas appuyer l'ensemble des plans.

Véronique Barthélemy confirme que la DREAL Limousin souhaite en effet une meilleure coordination entre opérateurs de PRA dans la mise en œuvre de certaines actions et dans la recherche de financeurs potentiels.

Laurent Chabrol (CBN Massif central) précise que des travaux sont réalisés simultanément sur les Isoètes et les moules. Il lui semble également nécessaire de mutualiser les financements. Jérôme Roger (SEPOL) estime que certaines actions peuvent faire l'objet d'une mutualisation, d'autres non.

Gilles Barthélemy (ONEMA 23) pense que l'on pourrait réfléchir au montage d'un programme sur les espèces aquatiques, comme le programme Life mis en œuvre sur ces espèces dans les têtes de bassins par le PNR du Morvan. Selon Julien Jemin (GMHL), il ne serait pas trop difficile de mutualiser davantage les déclinaisons car peu de structures sont animatrices de PRA en Limousin. Il a bien conscience que la mutualisation permettrait une meilleure cohérence entre les plans mais ce n'est pas toujours possible. L'outil Life est très intéressant mais les avances de trésorerie sont souvent difficiles à porter par les associations.

Le Plan Régional d'Actions en faveur des Maculinea - Romain CHAMBORD (SEL).

Le PNA concerne les 4 espèces de *Maculinea*. 2 sont présentes en Limousin : *M.alcon* et *M.arion*. Dans la liste rouge des Rhopalocères, *M.alcon* est le plus menacé. Une partie du développement de ces papillons nécessite des espèces spécifiques de fourmis.

Le cycle des *Maculinea* ne peut se dérouler qu'en présence de la plante hôte, de l'espèce de fourmi associée et d'un habitat favorable. Une seule génération est produite par an.

M.alcon pond uniquement sur la gentiane pneumonanthe. En France, les populations de *M.alcon* sont très fragmentées. Une quinzaine de stations sont connues en Limousin. La plupart sont isolées et déconnectées. Des stations anciennes sont retrouvées dans des herbiers (ponte sur des gentianes). Les adultes apparaissent en août.

M.arion a besoin d'un habitat sec. Les adultes sortent de fin juin à début août. Il pond sur le thym en sol granitique et sur l'origan en sol calcaire. Les stations limousines sont éparées.

Des travaux sont entrepris depuis longtemps en Limousin. Un suivi annuel est mis en place à la demande du Syndicat Mixte Aéroport de Brive, dans le cadre de mesures compensatoires. Le contrat établi avec la SEL doit s'arrêter en 2012. Il sera probablement renouvelé.

En Limousin, de nombreuses données existent mais beaucoup sont anciennes, la pérennité des populations n'est pas bien connue. Ce sont des espèces très fragiles qui peuvent disparaître en cas de changements de pratiques de gestion des terrains. Quelques incertitudes persistent sur leur biologie : plantes hôtes en substrat organique, espèces de fourmis hôtes,... par exemple.

Dans le cadre du PRA, 2 actions sont lancées en 2012 (volet connaissances du PNA) : action 2 « inventorier les stations » et 3 « évaluer l'état des populations ». Pour évaluer la taille d'une population, les adultes sont marqués à l'aide d'un feutre (méthode de capture-marquage-recapture). Les pieds de plante-hôte et les pontes sont également comptés : si cela ne pose pas de problème pour *M.alcon*, c'est plus difficile pour *M.arion*.

Au niveau de la station de la Courtine, la fermeture importante du milieu entraîne un déclin très rapide des populations. Un pâturage à une mauvaise période ou un surpâturage peut aussi entraîner une régression de l'espèce.

Une page dédiée au PRA sera mis en place sur le site de la SEL.

Marc Castagné (DREAL Limousin) demande s'il serait possible de reconnecter des populations. Romain Chambord explique que la plante hôte doit être présente, ce qui est

difficile pour la gentiane. Les corridors devront faire quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres, ce qui est a priori impossible à mettre en place. Parfois, certaines populations sont proches mais, le plus souvent, elles sont éloignées les unes des autres. Laurent Chabrol ajoute que dans le camp de la Courtine, la population fonctionne en situation complètement fermée depuis 1914. Il n'y a pas forcément besoin de corridors.

Le Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères - Julien JEMIN (GMHL).

Le PRA chiroptères (déclinaison du 2ème plan national) concerne 26 espèces en Limousin. Il est décliné depuis 3 ans. 14 actions sont mises en œuvre.

Bilan des actions 2011 :

L'action 2 concerne l'aménagement des gîtes de reproduction et d'hibernation. Une grille de protection à l'entrée des gîtes permet d'éviter les dérangements. Des outils réglementaires comme les arrêtés de protection de biotope ou des extensions de sites Natura 2000 peuvent également être utilisés.

L'action 3 (actualisation des de l'inventaire des gîtes protégés et à protéger) est réactualisée en continu.

L'action 4 permet la sécurisation des mines, souvent orphelines. La circulaire du 14 octobre 2009 prévoit une étude faunistique préalable à la fermeture des mines. Des grilles peuvent remplacer les bouchons de béton et permettre ainsi le passage des chiroptères. Un travail est réalisé au niveau de la mine de Villepigue mais la concentration en radon est élevée, ce qui pose un problème de sécurité lors des interventions.

L'action 5 a pour objet une coopération avec les DRAC, les architectes, les services des conseils généraux compétents en matière d'ouvrages d'art ...afin de permettre une meilleure prise en compte des chiroptères lors de la rénovation de ponts, églises, bâtiments inscrits... Le GMHL reçoit ainsi la liste des travaux qui seront menés sur certains ouvrages d'art de la part de plusieurs partenaires. Il suffit parfois d'éviter de jointer à certains endroits. Julien Jemin souhaiterait que le Conseil Général de la Corrèze participe également à ce partenariat. Une formation a été réalisée en 2011 en collaboration avec la DRAC de la Creuse. Il y était par exemple préconisé de ne pas mettre de grillage à poules au niveau des clochers d'églises (destiné à empêcher le passage des pigeons) car des colonies de chauves-souris ou des chouettes peuvent rester enfermées. D'autres techniques peuvent être mises en place. Un travail a été initié avec l'entreprise Bodet horlogerie (qui gère plus de 14 000 clochers en France) pour diffuser une fiche technique sur les chiroptères à destination des agents de terrain.

La fiche action 6 s'attache à évaluer l'impact des infrastructures de transport. En raison de leur coût, il existe très peu de systèmes de réduction d'impacts des infrastructures linéaires. Des études commandées par ASF sur l'A89, à cheval entre la Dordogne et la Corrèze (portion Brive-Thenon), sont en cours sur 46 km aller-retour afin de mettre en évidence des points noirs de mortalité des chiroptères et de proposer des mesures de réduction (par collecte de cadavres de chauves-souris sur la bande d'arrêt d'urgence). En 2011, 96 cadavres ont été récoltés en 17 passages. Plus d'une dizaine d'espèces sont concernées mais selon des proportions différentes. Le Petit Rhinolophe est le plus touché, volant bas et ayant tendance à suivre les linéaires, il est plus sensible au trafic routier. Menacé en Europe, il est inscrit aux annexes II et IV de la Directives Habitat-faune-flore.

En 2011, a été mis en place sur deux ans un programme d'évaluation de l'activité des chiroptères en fonction des grandes entités forestières du Limousin, en collaboration avec le

CRPF et l'ONF. L'objectif est de pouvoir prendre en compte les chauves-souris dans les modes de gestion forestière. La forêt limousine (37% de la surface régionale) est essentiellement privée et est très morcelée. La forêt constitue un milieu indispensable à la plupart des espèces de chauves-souris qui se nourrissent du cortège d'insectes forestiers. Le projet régional consiste à évaluer l'activité des chauves-souris en fonction de l'entité forestière (5 entités définies en Limousin), par évaluation de l'indice d'activité (à l'aide de détecteurs à ultra sons) par rapport à la typologie forestière, et ceci, afin de déterminer la gestion la plus adaptée aux chiroptères. Un support de communication à destination des propriétaires privés sera élaboré à la suite de cette étude.

Le seul moyen de connaître l'état des populations est de réaliser des suivis des colonies de reproduction et d'hibernation par comptages (action 8). Des coordinateurs remontent les données de toutes les régions de France pour évaluer les tendances d'évolution des populations. Le programme Eurobat permet de faire cette étude au niveau européen. Les données du Limousin sont donc remontées au niveau paneuropéen. Certaines colonies du Limousin sont d'importance régionale voire nationale, en termes d'effectifs.

L'action 9 est de portée nationale. Le rôle de l'opérateur régional est de faire remonter les informations à l'animateur national.

L'action 10 consiste à prospecter des zones où les données sont absentes ou insuffisantes, par exemple dans la montagne limousine. Beaucoup d'inventaires sont actuellement réalisés le long de certains cours d'eau.

L'activité Médiation Faune Sauvage du GMHL permet de répondre à l'action 11. Il s'agit d'apporter une assistance aux personnes confrontées à des problèmes de cohabitation avec la faune sauvage. 46 appels ont été comptabilisés en 2011. D'avril à octobre, ils concernent surtout les chiroptères. Des interventions de sensibilisation dans des lycées professionnels avec réalisation de nichoirs et des nettoyage de combles où gîtent des chiroptères participent également à cette action. Le Conseil Régional et le Conseil Général de la Corrèze apportent leur appui dans ce type d'actions de soutien auprès des populations locales. Les Conseils Généraux de la Haute-Vienne et de la Creuse sont plus difficiles à mobiliser.

Le GMHL intervient également, depuis 2000, (action 12) lors des nuits européennes de la chauve-souris. Ces nuits rencontrent un certain succès et permettent une meilleure sensibilisation à la conservation des chauves-souris..

En 2012, le GMHL prévoit de poursuivre les actions en cours et l'édition d'un livret de vulgarisation sur les chiroptères. Le budget prévisionnel est de 18 000 €.

Olivier Viilla (PNR Millevaches) propose que le GMHL se mettent en relation avec l'Agence Nationale de l'Habitat pour sensibiliser à la prise en compte des chauves-souris dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat lors des rénovations du petit patrimoine bâti.

Jean-Jacques Rabache (LNE) pense que le temps passé par les opérateurs à renseigner les bases de données de LNE pourrait être valorisé dans le cadre des PNA.

Point sur la SCAP

Patrick Morvan (DREAL Limousin) souhaite apporter des précisions sur la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP). 1% du territoire français est actuellement sous protection forte (0,11 % en Limousin): réserves naturelles nationales et régionales, arrêtés de protection de biotope, cœurs de parcs, réserves totales,.... L'objectif est d'atteindre 2% du territoire d'ici 2020. Le MNHN a proposé dans chaque région des listes d'espèces prioritaires à prendre en compte. Elles ont été examinées en CSRPN. Ces espèces sont des espèces rares, certaines font

l'objet d'un PNA. Le MNHN doit encore valider les modifications apportées à ces listes par le CSRPN. Ce travail permettra de proposer de sites à protection forte. Il s'agit d'un processus itératif et basé sur la consultation des différents acteurs. Le délai est fixé à 2020, cela n'a pas à être établi dans l'urgence. Les périmètres sont déjà en partie identifiés (il s'agit souvent de sites Natura 2000, de ZNIEFF,...).

Le Plan Régional d'Actions en faveur du Milan royal (*Milvus milvus*) - Mathieu ANDRE (SEPOL)

40% de la population nationale de Milans royaux est répertoriée dans le Massif Central. Le Limousin constitue la limite occidentale de ce noyau. La région abrite deux types de populations : nicheuses et hivernante. Cette dernière est surtout observée dans les Gorges de la Dordogne (200-300 oiseaux chaque hiver). On peut en trouver ailleurs mais de façon plus localisée, en dortoirs non fixes. La population nicheuse est représentée par 40 à 60 couples, surtout localisés dans les Gorges de la Dordogne.

Le PNA Milan royal a été décliné de 2003 à 2007. Son évaluation nationale est en cours. Un second PNA permettra sans doute de le prolonger.

La SEPOL a commencé à travailler sur cette espèce en 2007. Une zone échantillon a été définie avec un suivi annuel des individus dans les Gorges de la Dordogne à partir de 2008. En 2009, la SEPOL a intégré le programme de la LPO Auvergne sur le Milan royal dans le Massif Central (2009-2012) qui consiste en un suivi de zones échantillons et un comptage des dortoirs des hivernants. Des prospections dans l'est de la Creuse ont permis de mettre en évidence une population de 2 à 5 couples. Les suivis des zones échantillons s'est poursuivi, avec marquage de jeunes au nid. L'animation de la ZPS des Gorges de la Dordogne depuis 2010 permettra sans doute de favoriser la préservation de l'espèce. En 2011, de nouvelles prospections dans les Gorges de la Cère, de la Maronne et de la Corrèze ont permis d'identifier 13 nouveaux couples.

La zone échantillon de la Vallée de la Vienne, de la Maulde et du Taurion (population la plus à l'ouest du Massif Central) constitue un bon indicateur de la dynamique des populations: la population régresse, il reste 2 couples sur les 5 initiaux. 13 couples ont été recensés dans la zone échantillon de la Vallée de la Dordogne qui apparaît relativement stable. Dans les autres zones, les effectifs sont trop faibles pour pouvoir estimer l'évolution des populations.

Le marquage est effectué à l'aide d'une bague et de marques alaires (selon un code couleur). 9 jeunes ont ainsi été marqués depuis 2010.

La majorité des populations limousines hivernent en Espagne, surtout les jeunes, les adultes ayant tendance à être plus sédentaires.

Un certain nombre d'actions de sensibilisation et de communication ont été réalisées dans le cadre du plan massif Central, hors PNA.

Propositions d'actions pour 2012, dans le cadre du PRA :

Actions de conservation :

G2 : l'objectif est de limiter ou d'interdire l'utilisation de la bromadiolone dans la lutte contre les campagnols terrestres. Des mortalités importantes de milans royaux ont été observées dans le Puy de Dôme suite à des intoxications par cet anticoagulant. La bromadiolone a été interdite sur une partie du territoire de ce département.

G4 : il s'agit de mieux identifier les lignes électriques posant problème et de mettre en place des solutions pour limiter les mortalités.

G6 : la mise en place d'une placette d'équarrissage a pour but de sédentariser la population nicheuse limousine afin de limiter sa migration vers l'Espagne où elle subit une forte mortalité par intoxication à la bromadiolone.

A5 : la SEPOL souhaite accompagner le CEN dans ses programmes d'acquisition foncière de forêts de pente par rapport à l'emplacement des nids.

G1 : la SEPOL met en oeuvre et suit des contrats Natura 2000 de type travaux forestiers, techniques agricoles extensives...

Actions de communication.

Actions de suivi : en 2012, le suivi des zones échantillons sera poursuivi. Il est également prévu de suivre les couples des Gorges de la Maronne avec pour objectif l'amélioration des connaissances sur l'espèce et l'étude de la dynamique des populations.

Valérie Dubourg (DREAL Limousin) demande si la SEPOL est sollicitée dans le cadre de la définition de mesures compensatoires lors de projets d'aménagement et si l'on peut se satisfaire, dans ces mesures, de suivis de populations sur 2 années. La SEPOL est en effet consultée pour la mise en place de mesures compensatoires. Elle l'est également lors de la réalisation de travaux (EDF ou projets éoliens). Par exemple, dans l'est de la Creuse, l'acquisition de forêts sur pente et le suivi de la petite population de milans a été proposé comme mesure compensatoire. Il est nécessaire de prévoir un suivi de ces populations pendant au minimum 5 ans.

Julien Jemin (GMHL) s'interroge sur les dangers liés à la bromadiolone en Limousin. Mathieu André répond qu'il a été proposé, lors d'une réunion avec la DRAAF en présence de la FREDON, d'interdire son utilisation dans la ZPS Gorges de la Dordogne.

Le Plan Régional d'Actions en faveur de la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) - Mathieu ANDRE (SEPOL).

Le PNA Chevêche, décliné de 2001-2006, est en cours d'évaluation au plan national. L'espèce est présente dans toute la France. La population est en régression dans certains secteurs mais ne l'est pas en Limousin où l'on estime la population à 1300 couples. Cette population serait plus proche des 2000 couples.

La dynamique de population et les enjeux de conservation étant peu connus dans la région, une étude a été mise en place depuis 2009. L'espèce est présente en fortes densités sur la façade ouest du Limousin. Elle niche principalement dans le bâti ancien, entouré de prairies et de bocage (zones de chasse). Les enjeux de sa conservation sont donc liés aux pratiques agricoles et aux conditions de rénovation du vieux bâti (la problématique est la même que pour les chauves-souris). Les prospections réalisées par des bénévoles depuis 2009 ont permis de montrer que la densité moyenne était de 0,56 couples/km², ce qui, selon la bibliographie, représente une densité importante. Des questionnaires habitats ont été renseignés sur chaque point d'écoute. Ils ont montré que les facteurs limitants étaient la disponibilité en vieux bâti et les conditions météorologiques (espèce méditerranéenne qui supporte mal le froid). Des baguages et des contrôles visuels ont été effectués pour étudier la fidélité des oiseaux aux sites et au partenaire. Les informations du centre de soins pour la faune sauvage ont également été utilisées. Le centre récupère des chevêches essentiellement en juin et juillet au moment où les jeunes apprennent à voler, rentrent dans les conduits de cheminée,...

Des actions de sensibilisation sont également menées, avec la création de supports de communication.

Actions proposées en 2012 :

- actions de conservation : pose de nichoirs chez des particuliers (dans le cadre de la mission Médiation Faune Sauvage), relâcher d'oiseaux du centre de soins, médiation faune sauvage, actions sur les vergers avec l'association des Croqueurs de Pommes (les données d'autres régions montrent que la Chevêche utilise beaucoup les vergers en période de reproduction).
- actions de communication.
- actions de suivi : poursuite des prospections des bénévoles sur l'ensemble de la région et des salariés de la SEPOL sur 4 communes, marquage, suivi d'une zone échantillon, mise en place de l'enquête rapaces nocturnes (recensement de tous les individus sur des mailles de 5x5).

Le budget prévisionnel du plan pour 2012 s'élève à 15 178 €.

Les chevêches nichent en premier lieu sous les faîtages. Il est important de sensibiliser le public et d'en tenir compte lors des rénovations. Gilles Barthélemy (ONEMA 23) pense qu'il faut également sensibiliser les croqueurs de pommes au problème de l'utilisation des pesticides dans les vergers. Pour Jean-Jacques Rabache (LNE), les croqueurs de pommes sont déjà dans une démarche de réduction des pesticides. Gilles Barthélemy est surpris par le dynamisme des populations de chevêche dans la région. Mathieu André estime que les 3 années de suivi ne permettent pas d'évaluer réellement la dynamique. L'évolution sera mieux appréhendée d'ici un à deux ans. En Creuse, peu de prospections sont réalisées en raison du faible nombre de bénévoles. Dans l'ouest, la population semble cependant assez stable. Marc Castagné (DREAL Limousin) s'étonne des bons résultats des comptages dans des communes où se développe un type d'agriculture avec suppression des haies. Les chevêches ont en effet besoin de milieux ouverts pour chasser et les zones où les potentialités d'habitats sont intéressantes leur sont d'autant plus favorables.

Le Plan Régional d'Actions en faveur des pies-grièches (*Lanius sp*)– Jérôme ROGER (SEPOL).

Le PNA concerne 4 espèces de pies-grièches. Deux d'entre elles sont présentes en Limousin. La Pie-grièche grise est représentée par la sous-espèce *excubitor*. Le Limousin constitue la limite occidentale du noyau du Massif Central (qui constitue 80 % de la population). L'espèce est en forte régression. La répartition européenne est large mais les effectifs sont relativement faibles. C'est un espèce des milieux ouverts.

Les effectifs sont un peu plus élevés au niveau national pour la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) mais les populations sont aussi en régression. Le Limousin se situe en limite d'aire de répartition. Il s'agit d'une espèce migratrice qui passe l'hiver en Afrique. On constate une forte fluctuation des effectifs dans les communes en fonction des années. C'est une espèce méditerranéenne, thermophile. Elle affectionne les prairies avec des arbres. Le Limousin paraît donc favorable à l'espèce en terme d'habitat. Mais elle chasse surtout des gros insectes qui ne sont pas présents dans la région, ce qui limiterait sa présence.

Le PNA n'est pas encore validé au plan national. Le PRA sur 2011-2012 est consacré à la réalisation d'un premier état des lieux bibliographique des connaissances sur ces espèces et à affiner les connaissances sur leurs effectifs et leur biologie. Ces premières études vont permettre de déterminer les zones échantillons qui feront l'objet d'un suivi.

Les données d'enquêtes des atlas des oiseaux nicheurs en Limousin ont été utilisées pour réaliser la synthèse bibliographique de présence de pie-grièche grise. Aucun protocole n'a été défini au préalable, les bénévoles ayant à relever des indices de présence. Dans les années

1984 à 1991, les ornithologues allaient peu sur le plateau de Millevaches, ce qui explique l'absence de données sur cette zone à cette époque et la différence avec la carte de répartition 2005-2010. Une forte régression (de 58%) des sites à indices de nidification de pies grièches grises est constatée en Limousin, sur 20 ans. Les populations de pies-grièches à tête rousse paraissent quant à elles stables sur la même période.

En 2011, les premières données montreraient la poursuite de la baisse des effectifs de pie-grièches grises et une amorce de baisse des effectifs de pie-grièches à tête rousse.

En 2012, le manque de moyens ne permettra pas de suivre les populations de pie-grièches à tête rousse. La priorité a été donnée au suivi de couples de pie-grièches grises sur le plateau de Millevaches, en collaboration avec le PNR et l'association Pic Noir.

En 2013, la SEPOL prévoit de travailler sur les deux espèces et de réaliser des supports de communication.

Le budget prévisionnel pour 2012 est de 8415 €, pour 2013 de 12 638 €.

Olivier Villa précise que les populations de pie-grièches grises régressent en Creuse surtout depuis les années 1990. La Chevêche disparaît également depuis 1990 dans ce département. On suspecte un impact des traitements antiparasitaires du bétail sur les coléoptères. Les pie-grièches grises symbolisent bien l'écosystème prairial du plateau de Millevaches. Elles résistent bien dans les zones de tourbières où leur alimentation doit être particulière. Il a été constaté une corrélation entre le ralentissement de la chute des effectifs de pie-grièches et la mise en place des actions de gestion liée à Natura 2000 ou du CEN.

Le Plan Régional d'Actions en faveur du Lézard ocellé (*Timon lepidus*) – Gaëlle CAUBLLOT (GMHL).

Le PNA a été validé par le CNPN début 2012. L'espèce est très rare en Limousin. Il s'agirait de décliner quelques fiches actions seulement.

Il s'agit d'un très grand lézard pouvant mesurer jusqu'à 60 cm, vert et présentant des ocelles bleues sur les flancs. Il est plutôt cantonné au bassin méditerranéen et à la façade sud atlantique. 4 stations sont actuellement connues sur les causses calcaires au sud de Brive. Ces données ont besoin d'être mises à jour (elles datent de 8 à 10 ans). L'espèce souffre de l'urbanisation et de la déprise agricole qui entraîne une fermeture du milieu. Le lézard ocellé vit sur les mêmes sites que le Lapin de Garenne dont il utilise les terriers.

Actions prévues en 2012 : synthèse des connaissances en Limousin ; réactualisation des données de terrain en essayant de mettre en évidence de nouveaux sites ; conférences, affichage à destination des populations locales pour récolter de nouvelles données ; identification des menaces et mise en place d'un dialogue avec les acteurs locaux.

Le budget est évalué à 6359 € pour 2012.

Marc Castagné est étonné de l'absence de référence au Lézard ocellé dans l'étude d'impact du SCOT de Brive. Gaëlle Caublot répond qu'il n'est peut-être pas présent sur cette zone. Julien Jemin ajoute que la fermeture de l'habitat avec la déprise agricole et sa fragmentation due à l'urbanisation croissante font que cet habitat n'est plus favorable à l'espèce. Certaines sociétés de chasse souhaitent de réintroduire du lapin de Garenne, ce qui pourrait être positif pour cette espèce par ouverture du milieu.

En conclusion de cette journée, les participants ont exprimé le souhait de maintenir un séminaire annuel sur les plans d'actions, en remplacement des différents comités de pilotage stratégiques. Ceux-ci seraient en effet trop nombreux (11 PRA en 2012) et ce séminaire permet le partage d'informations, d'expériences et de réflexions sur l'ensemble des plans régionaux d'actions.